



Conseil municipal du 08 avril 2024  
**Délibération n°19-24**  
Objet : Vote du compte administratif 2023

*Date de convocation : 02/04/2024*

*Présidence : Renaud PFEFFER - Maire*

*Secrétaire élu : Serge CAFIERO*

**Membres présents :** Renaud PFEFFER – Pascale CHAPOT - Loïc BIOT - Dorothee RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT - Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Arnaud BREJOT- Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE – Julie GUINAND BOIRON - Sophie PIVOT – Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Christian CECILLON - Raphaëlle GUÉRIAUD – Fatira RULLIERE – Laure PIQUERAS.

**Membres excusés et représentés :**

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Anne BLANCHET a donné pouvoir à Fatira RULLIERE.

**Membres absents :**

**Nombre de conseillers**

**En exercice : 29**

**Présents : 27**

**Votants : 29**

**I. LE CONTEXTE**

Conformément au principe de l'annualité, le budget communal doit être exécuté au cours de l'année civile et clôturé au 31 décembre de cette même année.

Le comptable public doit établir son compte de gestion puis, il le transmet au Maire qui le présente pour vote au Conseil municipal.

De la même manière, l'ordonnateur pour la commune de Mornant, le Maire, dresse le bilan financier de l'exercice budgétaire et indique au conseil municipal les résultats de l'exécution du budget : il s'agit du compte administratif (annexes 1, 2 et 3– exercice 2023).

## II. LA PROPOSITION

Pour 2023, les résultats sont les suivants :

EXERCICE 2023- Budget de la commune - Compte Administratif				
Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<i>crédits inscrits au budget, DM incluses</i>	6 583 050,99 €	6 583 050,99 €	6 624 327,03 €	6 624 327,03 €
Opérations de l'exercice	4 050 208,23 €	4 331 510,05 €	6 715 707,92 €	7 645 371,23 €
<i>taux de réalisation sur budget 2021</i>	<i>61,52%</i>	<i>78,41%</i>	<i>101,38%</i>	<i>115,41%</i>
Résultat de l'exercice (N)		281 301,82 €		929 663,31 €
Résultat reporté (N-1)		830 303,19 €		
Résultat de clôture (N-1 + N)		1 111 605,01 €		929 663,31 €
Restes à réaliser	592 211,99 €	120 732,00 €		
<b>RESULTAT DEFINITIF</b> (résultat de clôture + résultat des restes à réaliser)		640 125,02 €		929 663,31 €

Il est demandé au conseil municipal d'approuver :

- Les exécutions 2023 des sections de fonctionnement et d'investissement ;
- La sincérité des restes à réaliser ;
- Les résultats du compte administratif 2023.

## III. LA DÉCISION

Ouï l'exposé de Pascale DANIEL,  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote :

- **D'APPROUVER** le compte administratif – exercice 2023.

Mornant, le 08 avril 2024.

Le Maire,



Renaud PFEFFER.